




Syndicat National  
du Béton Prêt à l'Emploi



Syndicat National  
du Pompage du Béton



# Recommandations pour éviter les risques de surcharge



**TRANSPORT DU BÉTON PRÊT À L'EMPLOI !**  
TRANSPORT DU BÉTON PRÊT À L'EMPLOI !



# Vers un engagement de précaution

## La composition du parc des véhicules

**En France le parc est majoritairement composé de camions 8x4 et secondairement de camions 6x4.**

On estime la moyenne d'âge de ce parc entre 5 et 7 ans. En termes de marque, de type et de définition d'équipements, il est très hétérogène. Le poids mort des véhicules l'est également.

- Si certains camions peuvent charger sans risque leur capacité nominale, d'autres n'ont pas la capacité à supporter en toute légalité la charge nominale de 8 et 6 m<sup>3</sup>.
- Par ailleurs la capacité utile des camions peut aussi évoluer en fonction de la propreté des Toupies.

## Les besoins des clients évoluent, les bétons aussi

1. **L'évolution des normes, le souci de qualité et de durabilité voulu par les acteurs de la construction font que :**

- La composition des bétons utilise plus de fractions granulaires, ce qui donne du béton plus compact.
- Les bétons sont de plus en plus fluides grâce aux plastifiants et superplastifiants, tout en diminuant l'eau de gâchage, ce qui augmente leur masse volumique.
- Les granulats utilisés sont de plus en plus souvent issus de roches massives et d'un poids spécifique supérieur à celui des granulats alluvionnaires qu'ils remplacent.



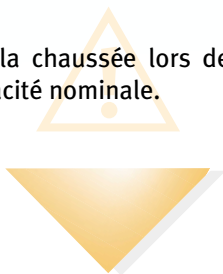
**Il en résulte une augmentation de la masse volumique moyenne des bétons :**

**Années 1990 - 1 m<sup>3</sup> standard = entre 2,250 t et 2,300 t**

**Aujourd'hui - 1 m<sup>3</sup> standard = entre 2,300 t et 2,350 t**

## 2. La prescription de bétons fluides et autoplaçants se développe.

Le risque de débordement sur la chaussée lors des démarrages en côte s'accroît si la Toupie est remplie à sa capacité nominale.

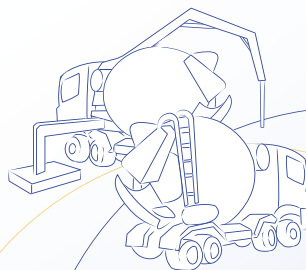


# Un engagement de précaution pour éviter les risques de surcharge et de débordement

Le SNBPE et le SNPB recommandent :

- De faire contrôler régulièrement la charge utile pratique des véhicules qui peut se révéler inférieure aux capacités nominales de 8 ou 6 m<sup>3</sup>.
- De limiter le chargement si le producteur n'a pas la certitude de pouvoir charger en toute légalité la charge nominale à :

**7 m<sup>3</sup>\* pour un camion 8x4 et à 5 m<sup>3</sup>\* pour un camion 6x4.**



\*Cas particuliers :

Les valeurs standard peuvent être ajustées en plus ou en moins dans différents cas :  
En - : Dans le cas de matériels avec des équipements spécifiques tels que tapis et mixopompes.

En + : Lorsque le poids à vide et/ou la densité du béton le permettent.

Lorsque le producteur est en mesure de contrôler et de maîtriser le poids total en charge du véhicule.



**Syndicat National  
du Béton Prêt à l'Emploi**



**Syndicat National  
du Pompage du Béton**

3, rue Alfred Roll - 75849 Paris Cedex 17  
**Tél. : 01 44 01 47 01** - Fax : 01 44 01 47 47  
Email : [snbpe@unicem.fr](mailto:snbpe@unicem.fr) - Site Internet : [www.snbpe.org](http://www.snbpe.org)

Cachet de l'entreprise de transport